

CROSS-COUNTRY TOUR NATIONAL



1. PREAMBULE

La FFA reconduit pour la saison 2010-11, un Challenge National des Grands Cross-country dénommé "CROSS-COUNTRY TOUR NATIONAL".

La FFA coordonne l'ensemble du dispositif et garantit le respect du présent règlement.

2. OBJECTIFS

Afin de

- Coordonner le calendrier des cross les plus importants de la saison hivernale française afin de préparer au mieux les Championnats du Monde de Cross 2011
- Tenter de recréer une tendance cross au sein des clubs
- Créer une émulation auprès des athlètes de cross-country français

3. IDENTITE DU CANDIDAT-ORGANISATEUR

L'organisateur d'un cross du Cross-Country Tour National doit être obligatoirement une structure fédérale : Club, Comité Départemental ou Ligue Régionale.

4. IMPLICATION DE LA LIGUE REGIONALE

Au moment du dépôt de candidature, la Ligue Régionale sera appelée à formuler son avis et à désigner son Délégué au sein du Comité d'Organisation.

5. DEPÔT DE LA CANDIDATURE

La demande de candidature doit être formulée à la FFA, **AVANT LE 20 JUILLET 2010**

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- ◆ Identification de l'organisateur : nom de la structure fédérale et coordonnées de la personne physique responsable (adresse, téléphone, télécopie, adresse du courrier électronique),
- ◆ présentation d'un projet de budget de la manifestation,
- ◆ proposition de date
- ◆ projet de programme,
- ◆ accord de la Ligue Régionale.
- ◆ Les cross candidats doivent avoir sollicité une labellisation de niveau National de leur épreuve

7. COORDINATION

La coordination sera assurée par la Direction des Organisations de la FFA.

8. DECISION DE LA FFA

La FFA informera chaque candidat organisateur de la suite réservée à sa demande.



9. DEFINITION DU CROSS-COUNTRY TOUR NATIONAL

9.1. Ce Challenge regroupe 12 à 15 cross qui seront été retenus en fonction des critères suivants :

- répartition géographique
- nombre de participants
- notoriété
- antériorité

9.2. A ceux-ci s'ajoutent :

- Les Championnats d'Europe 2010
- Les Championnats de France 2011
- Les Championnats du Monde 2011

Les organisateurs de ces cross s'engagent à présenter une compétition à caractère international groupant au minimum 15 athlètes "classés" (cf. § 17) (6 femmes et 9 hommes) ainsi que la présence d'athlètes d'au moins 3 pays étrangers en plus des athlètes français.

Il est précisé que seuls sont considérés comme représentant d'un pays étranger, les athlètes pour lesquels une invitation à leur fédération a transité par la FFA via la Ligue Régionale (art. 126-128) des règlements généraux.

Seuls les Cross Longs (Elite ou AS Hommes et Femmes) sont pris en compte dans les épreuves comptant pour le classement du Cross Country Tour National.

10. LISTE DES ATHLETES

La liste des athlètes à inviter prioritairement sera adressée par le DTN aux organisateurs, avant septembre 2010.

Cette liste mentionnera les coordonnées des athlètes à inviter. **Ces invitations n'engagent pas l'organisateur sur des droits financiers à accorder aux athlètes, l'organisateur reste maître de son plateau et d'offrir ou non des droits d'image aux athlètes invités.**

11. INVITATION AUX ATHLETES

L'organisateur devra lancer ses invitations en précisant les conditions financières qui tiendront compte des consignes ci-après.

Il adressera à la Direction des Organisations, copie de la circulaire et des conditions financières proposées à chaque athlète ainsi que la liste des athlètes invités. Ces documents seront diffusés en interne au DTN.

- ◆ **À J-40**, l'organisateur et la Direction des Organisations de la FFA feront un état de la situation,
- ◆ **À J-15**, l'organisateur sera libre du choix des athlètes à inviter

12. FRAIS DE TRANSPORT ET DE SEJOUR

L'invitation adressée aux athlètes, précisera la prise en charge, par l'organisateur, des frais de voyage et de séjour.

- ◆ Tarif SNCF 2^{ème} classe au minimum,
- ◆ en fonction de leur lieu d'origine, frais de route, à moins que l'organisateur ne prévoise un transport de groupe train ou avion,
- ◆ la prise en charge des frais de séjour sur place (repas et hôtel) pour une durée minimale et maximale à préciser dans la circulaire d'invitation,
- ◆ la circulaire devra préciser la nature de l'hébergement (collectif, CREPS ou similaire, individuel, hôtel, ...).



13. PRIMES

L'organisateur s'engage à régler par chèque directement aux athlètes les sommes dues.
Le paiement de ces primes devra intervenir, au plus tard, 6 semaines après la date du cross, et sous réserve de contrôle antidopage négatif.

14. COUVERTURE SANITAIRE

L'organisateur prévoira la présence de matériel ainsi que toute personne ou organisme qualifié, pour assurer les premiers soins appropriés aux besoins de la compétition.

15. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Les participants aux courses Hors stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Le Guide du médecin préleveur élaboré par le Ministère chargé des Sports contient des dispositions précisant les installations nécessaires au contrôle antidopage, contrôle encadré notamment par les articles R232-45 à R232-71 du Code du Sport.

Il y est notamment indiqué dans le Guide du Médecin Préleveur que « situé à proximité du lieu de la compétition, ce local (poste de contrôle antidopage) doit préserver d'une façon continue l'intimité du sportif et garantir de conditions de sécurité au cours de la collecte des échantillons ».

De plus, « avant le début de la compétition, le médecin ou préleveur assermenté, le délégué fédéral et l'organisateur s'assurent, si possible ensemble, que les installations prévues sont propres et adéquates ».

Un descriptif du poste de contrôle antidopage prévoit qu' « idéalement, il doit comprendre 3 espaces distincts : une salle d'attente, un bureau de travail et des toilettes.

La salle d'attente doit être :

- suffisamment grande pour accueillir les sportifs, les officiels, les accompagnateurs,
- être équipée de chaises ou de bancs,
- approvisionnée en boissons non alcoolisées sous emballage hermétique, si possible en verre,
- pourvue de sacs à déchets,
- journaux, revues, poste de télévision peuvent par ailleurs aider à créer une ambiance plus détendue.

Un bureau de travail muni de tables, chaises, lavabo, savon, essuie-mains et sacs à déchets.

Le bureau de travail est utilisé pour :

- choisir les différents flacons destinés au recueil des urines du sportif,
- permettre des manipulations et scellages des flacons après prélèvement,
- rédiger le procès-verbal de contrôle antidopage,
- stocker les échantillons de façon sécurisés.

Il doit pouvoir être verrouillé et son accès contrôlé.

Les toilettes doivent être assez vastes pour que le sportif et le médecin puissent s'y tenir ensemble. »

Les frais du délégué (déplacements) sont à la charge de l'organisateur,
Les frais du médecin ou préleveur assermenté sont à la charge de la FFA ou de l'AFLD selon le demandeur.



16. DELEGATION FEDERALE

L'organisateur s'engage à accueillir les personnes suivantes :

- ◆ le Président de la FFA ou son représentant,
- ◆ le Directeur Technique National ou son représentant,
- ◆ le Président de la CNCHS ou son représentant,
- ◆ le Directeur des compétitions ou son représentant,
- ◆ le Délégué Fédéral au contrôle antidopage,
- ◆ le Délégué de la Ligue Régionale.

La désignation de ces personnes sera confirmée à l'organisateur au plus tard quinze jours avant la date du cross.

17. ATHLETES CLASSES

Les athlètes à inviter sont les athlètes "classés" lorsqu'ils remplissent l'une des conditions ci-après :

17.1. Classement aux Championnats du Monde

Pour la première année :

Avoir été classé dans les 50 premiers des épreuves seniors (Hommes et Femmes) des Championnats du Monde 2010.

17.2. Classement aux Championnats d'Europe

Avoir été classé dans les 30 premiers des épreuves seniors (Hommes et Femmes) des Championnats d'Europe 2009

17.3. Classement aux Championnats de France

Être Français et avoir été classé dans les 10 premiers des épreuves seniors (Hommes et Femmes) du dernier Championnat de France de Cross 2010.

17.4. Classement dans les bilans mondiaux

Avoir figuré dans les 20 premiers des bilans mondiaux (IAAF) 2009 et 2010 des épreuves suivantes :

Hommes : 1500 m – 3000 m - 5000 m – 10000 m – 3000 m Steeple – Semi-Marathon - Marathon

Femmes : 1500 m – 3000 m - 5000 m – 10000 m – 3000 m Steeple – Semi-Marathon - Marathon

Une liste des athlètes répondant à ces critères sera établie par la DTN/FFA.

18. ATTRIBUTION DE POINTS AUX ATHLETES

Seuls les cross du "Cross-country Tour National" ouvriront droit pour les athlètes à l'attribution de points, ainsi que les Championnats de France, d'Europe et du Monde de Cross.

18.1. Points attribués lors des Cross du "Cross-country Tour National"

Dans chacun des cross figurant au paragraphe 9.1, les 15 premiers athlètes français (ou athlètes étrangers licenciés dans un club français) marqueront les points suivants :

1^{er} : 25 pts – 2^{ème} : 20 pts – 3^{ème} : 17 pts – 4^{ème} : 14 pts – 5^{ème} : 12 pts – 6^{ème} : 10 pts –
7^{ème} : 9 pts – 8^{ème} : 8 pts – 9^{ème} : 7 pts – 10^{ème} : 6 pts – 11^{ème} : 5 pts – 12^{ème} : 4 pts – 13^{ème} : 3 pts – 14^{ème} : 2 pts – 15^{ème} : 1 pts

(En ce qui concerne les féminines, seules les athlètes seniors et vétérans pourront participer au challenge)

18.2. Points attribués lors des Championnats de France

Les Championnats de France seniors (Hommes et Femmes) attribueront des points doublés soit respectivement :

50 pts – 40 pts – 34 pts – 28 pts – 24 pts – 20 pts – 18 pts – 16 pts – 14 pts – 12 pts – 10 pts – 8 pts – 6 pts – 4 pts et 2 pts.

18.3. Points attribués lors des Championnats du Monde

Les Championnats du Monde de Cross attribueront aux athlètes des équipes de France (Hommes et femmes) des points suivant le barème suivant :

Pour un titre de Champion du Monde :	100 pts
Pour une place de 2 ^{ème} :	80 pts
Pour une place de 3 ^{ème}	60 pts
De la 4 ^{ème} à la 20 ^{ème} place	40 pts
De la 21 ^{ème} à la 40 ^{ème} place	30 pts
De la 41 ^{ème} à la 60 ^{ème} place	20 pts
Tout athlète classé après la 60 ^{ème} place	10 pts

18.4. Points attribués lors des Championnats d'Europe

Les Championnats d'Europe de Cross attribueront aux athlètes des équipes de France (Hommes et femmes) des points suivant le barème suivant :

Pour un titre de Champion d'Europe :	80 pts
Pour une place de 2 ^{ème} :	60 pts
Pour une place de 3 ^{ème}	50 pts
De la 4 ^{ème} à la 20 ^{ème} place	30 pts
De la 21 ^{ème} à la 40 ^{ème} place	20 pts
De la 41 ^{ème} à la 60 ^{ème} place	10 pts
Tout athlète classé après la 60 ^{ème} place	5 pts

19. INVITATION ET CLASSEMENT DES ATHLETES

19.1. Invitations

Les organisateurs des cross devront adresser une invitation aux 10 meilleurs crossmen (Hommes et Femmes) français désignés par la FFA ; ces derniers devront répondre au moins un mois avant la date de la compétition.

19.2. Classement final

Le classement final du Challenge se fera par addition des quatre meilleures performances réalisées dans les cross parmi ceux figurant au § 9.1 et 9.2.

Pour prétendre aux prix attribués, les athlètes auront dû participer **au minimum** à 4 cross choisis parmi ceux figurant au § 9.1.

19.3. Les ex- æquo

Si à l'issue de la saison 2010-11 plusieurs athlètes totalisaient le même nombre de points, ils seraient départagés par :

1/- Leur classement respectif aux Championnats du Monde de cross

2/- si aucun des athlètes ex-æquo n'a participé aux Championnats du Monde, l'athlète le mieux classé aux Championnats de France prendra l'avantage sur le ou les autres ex-æquo.

20. PRIMES DE NOTORIETE OU DROITS D'IMAGE

Elles sont à l'initiative des organisateurs

21. OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS

21.1. Diffusion des résultats

Les organisateurs devront adresser à la FFA le lendemain de leur épreuve et au plus tard avant 10 heures par e-mail le classement intégral des Courses des As (Hommes et Femmes), selon un format informatique compatible avec le logiciel fédéral (voir annexe Ci-joint).

21.2. Résultats complets

Les classements complets des cross figurant au calendrier du "Cross-country Tour National" devront parvenir à la FFA dans le courant de la semaine suivant la compétition, selon un format informatique compatible avec le logiciel fédéral (Logica Cross).

22. SAISON 2010-2011

- Les cross de l'ELITE qui ne rempliraient pas les clauses du présent règlement seront exclus pour la saison 2011-2012.

23. LES AGENTS SPORTIFS

La liste des agents habilités à exercer en France est consultable sur le site internet de la FFA – www.athle.com
Chaque organisateur devra adresser à la Commission des Agents Sportifs de la FFA, dans le mois suivant la tenue de la manifestation, le tableau synthétique relatif aux agents sportifs. Ce tableau est téléchargeable sur le site Internet de la FFA dans la rubrique "agents sportifs". Le non-renvoi de ces informations pourra entraîner le non renouvellement du label.



CROSS COUNTRY TOUR NATIONAL 2010 - 2011

NOM DE L'EPREUVE : _____

DATE DE L'EPREUVE : _____

Nom Prénom du responsable : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Portable : _____ Fax : _____

E-mail _____

Lieu de l'Epreuve :

Adresse

Téléphone

Nombre de participants en 2009-2010 :

EPREUVES PROPOSEES (joindre le programme de l'épreuve si possible):

MASCULINES :

FEMININES :

AVIS DE LA LIGUE REGIONALE OU CRCHS :

NOM DU DELEGUE DE LA LIGUE OU CRCHS

VISA DE LA LIGUE REGIONALE OU CRCHS Fait le

A remplir et à retourner, impérativement avant le 20 JUILLET 2010**FFA – CNCHS – 33, avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS Cedex 13**Le Club, Comité Départemental, Ligue Régionale, CRCHS

Dépose la candidature du Cross-country dont les coordonnées figurent ci-après, et s'engage à respecter l'intégralité du règlement du Cross-country Tour National et l'ensemble des règlements IAAF et FFA

Fait à _____ le _____

Signature de l'Organisateur de l'épreuve



Partenaires Principaux de la Fédération Française d'Athlétisme



FICHER RESULTATS A ENVOYER A LA FFA

Le système de gestion des performances a été mis en place à la Fédération Française d'Athlétisme, regroupant les résultats piste, salle, cross, route dans une base unique de performances.

Afin de pouvoir :

Récupérer les résultats de votre épreuve pour :

- Etablir la liste des qualifiés aux Championnats de France,
- Réaliser une compilation des fichiers des performances pour les recherches,
- Etablir un bilan des performances Elaborer « Athlérama » (annuaire statistique relatant toutes les performances de niveau national et au- dessus)
- Etablir le classement du Challenge des clubs, et le classement du Cross Country Tour.

Vous devez adresser sous 48 heures à :

- **La FFA., CNCHS, 33, Avenue Pierre de Coubertin, 75640 Paris Cedex 13**
Tel : 01 53 80 70 63 - Email : resultats.cnchs@athle.org
- Et à votre **CRCHS et Ligue**

Un fichier informatique NXTR

Gestion informatique des résultats :

La gestion des résultats doit obligatoirement être réalisée avec Logica Cross / Route.

Il est indispensable de saisir le n° des Clubs et de séparer les résultats par catégories d'âges et sexes.

La séparation des résultats par catégories et sexes est prévue par Logica :

- il est impératif de cocher la case 'Prise en compte dans le challenge National des cross'. Cette coche est très importante puisque c'est celle-ci qui indiquera au SI-FFA PERF que le cross doit être pris en compte dans le classement National. Si cette case est cochée, Logica scinde les courses multi catégories en plusieurs courses mono Catégories (conformément au règlement).

- Il est impératif alors de vérifier si le paramètre 'Cross Court' ou 'Cross Long' est bien spécifié sur les courses SE M et SE F.

- La coche Club maître ou section locale dans Logica n'a pas d'impact sur le challenge puisque c'est le SI-FFA qui dans tous les cas recalculera le nombre d'équipes par course.